

Fiche Action 17

Structurer la fonction de Chargé(e) de Coopération Territoriale dans la coordination stratégique de la CTG

DIAGNOSTIC INITIAL / ENJEUX

La Convention Territoriale Globale constitue le cadre stratégique de développement des politiques sociales, familiales et éducatives du territoire. Toutefois, les missions du/de la Chargé(e) de coopération territoriale sont aujourd'hui insuffisamment identifiées et investies par les élus, les agents et les acteurs locaux.

Les constats partagés font apparaître :

- Une connaissance limitée de la CTG et de ses objectifs par les partenaires ;
- Un fonctionnement encore largement cloisonné des acteurs et des projets ;
- Une coordination insuffisante des dispositifs et actions (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, etc.) ;
- Des projets territoriaux portés de manière isolée, freinant l'émergence de dynamiques partenariales et l'atteinte des objectifs du projet de territoire.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'affirmer le rôle central du/de la Chargé(e) de mission CTG afin de renforcer la gouvernance, la cohérence des politiques publiques locales et l'efficacité des actions mises en œuvre.

FINALITE / OBJECTIF GENERAL

Faire du/de la Chargé(e) de coopération territoriale le pivot de la gouvernance CTG, garant de son pilotage et de son évolution, et en renforcer la lisibilité et la reconnaissance.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Structurer et animer les instances de gouvernance et de concertation ;
- Mettre en cohérence les dispositifs contractuels et projets territoriaux (CTG, SPPE, CLS, SDSF etc.)
- Appuyer méthodologiquement les élus, services et partenaires dans la définition et la mise en œuvre des actions ;
- Développer l'observation territoriale, le suivi et l'évaluation des politiques menées.

PUBLIC CIBLE

Élus locaux

Professionnels des services municipaux et intercommunaux

Partenaires institutionnels et associatifs

Habitants (selon les thématiques et les instances)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ECHEANCES

Le/la Chargé(e) de coopération territoriale exerce une fonction de pilotage et d'évolution de la CTG. Il/elle intervient comme interface, facilitateur et garant de la cohérence globale du projet de territoire, autour des missions suivantes :

1. Impulser et piloter stratégiquement la CTG

- Impulser la dynamique CTG auprès des élus, des services et des partenaires ;
- Veiller à l'appropriation partagée des orientations stratégiques de la CTG ;
- Assurer le suivi global du plan d'actions CTG et proposer les ajustements nécessaires au regard des évolutions du territoire et des besoins des habitants ;
- Contribuer à l'évolution et à l'actualisation de la CTG (révisions, avenants, préparation du renouvellement).

2. Animer et coordonner la gouvernance territoriale

- Animer et coordonner les instances de gouvernance de la CTG (comités techniques, groupes de travail) ;
- Faciliter le dialogue entre les communes, l'intercommunalité, la CAF et les partenaires ;
- Mettre en réseau les acteurs du territoire.

3. Apporter un appui stratégique et méthodologique

- Apporter conseil et assistance aux élus et aux comités de pilotage ;
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions opérationnels ;
- Contribuer à l'aide à la décision stratégique.

4. Assurer la mise en cohérence des dispositifs

- Articuler les actions de la CTG avec les autres dispositifs et contractualisations (SPPE, CLS, SDSF, etc.).

5. Structurer l'observation, le suivi et l'évaluation

- Coordonner la démarche d'observation et d'analyse territoriale ;
- Coordonner les diagnostics territoriaux ou thématiques et soutenir l'élaboration et l'actualisation des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des engagements contractuels et des actions.

SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION

Chargée de coopération CTG - CCYN

PARTENAIRES/ ACTEURS CONCERNES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Élus locaux et communautaires ;
- Services communaux et intercommunaux
- Partenaires institutionnels ;
- Acteurs du territoire ;
- Habitants et familles.

RESULTATS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance et appropriation de la CTG et de ses objectifs par les acteurs ;
- Une gouvernance territoriale clarifiée, animée et efficiente ;
- Une coordination renforcée des actions et des dispositifs ;
- Des projets territoriaux plus cohérents, partagés et partenariaux ;
- Une amélioration de l'efficacité et de l'impact des politiques publiques locales.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et régularité des instances de gouvernance animées ;
- Taux de participation des partenaires aux temps de concertation ;
- Nombre de diagnostics et d'outils de suivi produits ;
- Niveau d'articulation entre dispositifs (actions conjointes, projets partagés) ;
- Appréciation qualitative des élus et partenaires sur le rôle du/de la Chargé(e) de mission CTG.